

**REUNION du Comité Local d'Information et de  
Concertation (CLIC) pour le  
Plan de Prévention des Risques Technologiques  
(PPRT)**

---

**COMPTE RENDU DE REUNION CLIC  
à Frespech (47) - ATPM  
Lundi 27 Avril 2009 - 10h00**



---

## **Liste des participants**

---

### Collège « Administration »

<b>Guy MASCRES :</b>	Sous Préfet de Villeneuve sur Lot
<b>Laurent BELIN :</b>	Préfecture – Bureau environnement développement durable
<b>Patrice COURRET :</b>	DRIRE – Inspecteur des installations classées
<b>Céline FANZY :</b>	DRIRE – Inspecteur des installations classées
<b>Marie-Hélène de la FARGUE :</b>	DDEA – Unité risques
<b>Bruno GIRARD :</b>	SDIS 47 – Officier opérations

### Collège « Collectivités territoriales »

<b>Marie France SALLES :</b>	CG 47 – Conseillère générale de Beauville
<b>François JALET :</b>	CG 47 – Conseiller général de Laroque Timbaut
<b>Michel SUREAU:</b>	Mairie de Frespech - Maire
<b>Alain BAYSSIE :</b>	Mairie de Cassignas – Maire
<b>Guy VICTOR :</b>	Mairie de Hautefage-la-Tour - Maire Communauté de Communes Penne d'Agenais

### Collège « Exploitants »

<b>Corinne MAURICE :</b>	ATPM - Gérante
--------------------------	----------------

### Collège « Riverains »

<b>André CARRIERE :</b>	Exploitant agricole Mairie de Frespech - Adjoint au Maire
<b>Arnaud JAMES :</b>	Centre équestre de Gramont

---

## **Ordre du jour**

---

- Renouvellement du Comité Local d'Information et de Concertation autour de l'établissement ATPM classé SEVESO.
- Présentation du projet d'arrêté préfectoral prescrivant l'élaboration du PPRT autour du site

---

## **Documents associés**

---

- Annexe 1 : Plaquette d'information sur les plans de prévention des risques technologiques – Agir ensemble pour maîtriser les risques
- Annexe 2 : Présentation de l'analyse ayant aboutie au périmètre d'étude par la DRIRE



---

## ***10h00 – Début de la réunion***

---

**M. MASCRE**, Sous-Préfet de Villeneuve sur Lot, introduit la séance en présentant l'ordre du jour de la réunion CLIC autour de l'établissement ATPM.

---

## ***Renouvellement du CLIC***

---

**Melle FANZY** indique qu'un président du CLIC doit être désigné.

Après concertation, **M. CARRIERE**, adjoint au maire de Frespech, est retenu, à l'unanimité, pour être président du CLIC. Sa nomination sera officialisée par arrêté du préfet.

---

## ***Présentation du projet d'arrêté préfectoral prescrivant la mise en œuvre du PPRT***

---

### **Introduction sur la démarche PPRT**

Une plaquette d'information sur les PPRT est distribuée à chacun des participants. Cette plaquette est jointe en annexe 1.

#### **Melle FANZY :**

indique que le périmètre d'étude du PPRT du site ATPM a été défini. Elle explique que ce périmètre correspond à l'enveloppe globale des effets d'un éventuel accident sur le site. Elle ajoute que la DRIRE étudie les aléas technologiques, c'est à dire la probabilité, l'intensité et la gravité d'un accident. Les aléas et les risques seront superposés aux enjeux définis par la DDEA. A partir de l'association des enjeux et des aléas, un règlement d'urbanisation pourra ensuite être établi sur cette zone.

#### **M. LE SOUS-PRÉFET :**

rappelle que les contraintes en termes d'urbanisme qui seront alors mises en évidence concerneront le bâti actuel et futur. Il précise que ces contraintes éventuelles seront opposables aux règlements d'urbanisme déjà existants.

### **Projection d'un film de présentation sur les PPRT**

#### **Présentation du PPRT autour du site ATPM**

**Melle FANZY** présente le PPRT du site ATPM. Le support de présentation est joint en annexe 2. Le plan de l'exposé est le suivant :

- Présentation de la méthodologie d'analyse
- Périmètre d'étude
- Cartographie des aléas
- Calendrier prévisionnel 2009
- Élaboration du projet de PPRT



➤ Échange sur les modalités de concertation

### **Commentaires**

**M. LE SOUS-PRÉFET :**

demande des précisions sur la nature des 41 tonnes de produits stockés.

**Melle FANZY :**

précise qu'il s'agit de 41 tonnes de produits pyrotechniques, toutes classes de risques confondues.

**Mme MAURICE :**

Le risque d'explosion est généré par la poudre noire présente à hauteur de 1 tonne.

**M. LE SOUS-PRÉFET :**

demande si le périmètre d'étude a été défini en tenant compte ou pas des protections déjà en place autour des sites de stockage.

**Mme MAURICE :**

indique que ce périmètre a été défini à partir des sites de stockage supposés sans protection. Elle précise qu'ainsi ce périmètre est majoré au maximum.

**Melle FANZY :**

explique que l'évaluation des aléas et en particulier le paramètre probabilité d'occurrence tiendra compte de l'ensemble des mesures de sécurité mises en place par l'exploitant.

**M. LE MAIRE DE HAUTEFAGE-LA-TOUR:**

propose que la réunion publique ait lieu sur la commune de Hautefage. Il rappelle que le village de Hautefage est également exposé aux risques d'accidents du fait de sa proximité au site d'ATPM.

**M. LE MAIRE DE FRESPECH et les membres du CLIC:**

approuvent cette proposition.

**Melle FANZY :**

suggère que toutes les mesures de réduction du risques sur le site soient bien exposées lors de la réunion publique.

**Mme MAURICE :**

ajoute que toutes les mesures de sécurité ont été prises dès la création de l'entreprise.

**M. COURRET :**

précise que le travail de la DRIRE est de venir vérifier que ces mesures prises au départ ont été les bonnes.

**M. CARRIERE :**

rappelle qu'un exercice PPI a été réalisé le 15 Mars 2007. Il regrette que celui-ci n'ait pas tenu compte d'éventuels incendies qui pourraient se propager dans les bois alentours, et s'en inquiète.

**M. LE MAIRE DE HAUTEFAGE-LA-TOUR :**

souligne que le site est déjà bien protégé. Il rappelle qu'ATPM a acheté des terrains et que les bâtiments sont bien sécurisés.



**Melle FANZY :**

explique que la carte des enjeux va maintenant être établie par la DDEA. Une fois cette carte réalisée, la première réunion du groupe projet pourra avoir lieu et rassemblera la préfecture, la DRIRE, la DDEA, l'exploitant, les maires des communes et les représentants du CLIC à savoir son président et au moins un membre du collège riverains (qui devra être désigné). L'objectif de cette réunion sera de discuter sur le règlement et sur les différentes zones.

Elle rappelle que le compte rendu de la réunion CLIC sera adressé au président du CLIC pour validation. Ce compte rendu sera ensuite mis en ligne sur le site internet [www.risques.aquitaine.gouv.fr](http://www.risques.aquitaine.gouv.fr). Elle ajoute que le projet d'arrêté de prescription contenant le périmètre d'étude et les modalités de la concertation, sera transmis à la préfecture au plus tôt.

**Mme MAURICE :**

insiste sur le fait que le périmètre d'étude est majoré alors que des mesures de sécurité sont déjà mises en œuvre. Elle explique que le bâtiment de stockage est séparé en cinq pièces par des murs en béton banché. Chacune de ces pièces stocke 200 kg de poudre noire. Lorsque le fournisseur vient approvisionner l'entreprise, il n'y a jamais plus d'une tonne sur le site.

---

**Conclusion**

---

**M. LE SOUS-PRÉFET** remercie les participants et lève la séance.

---

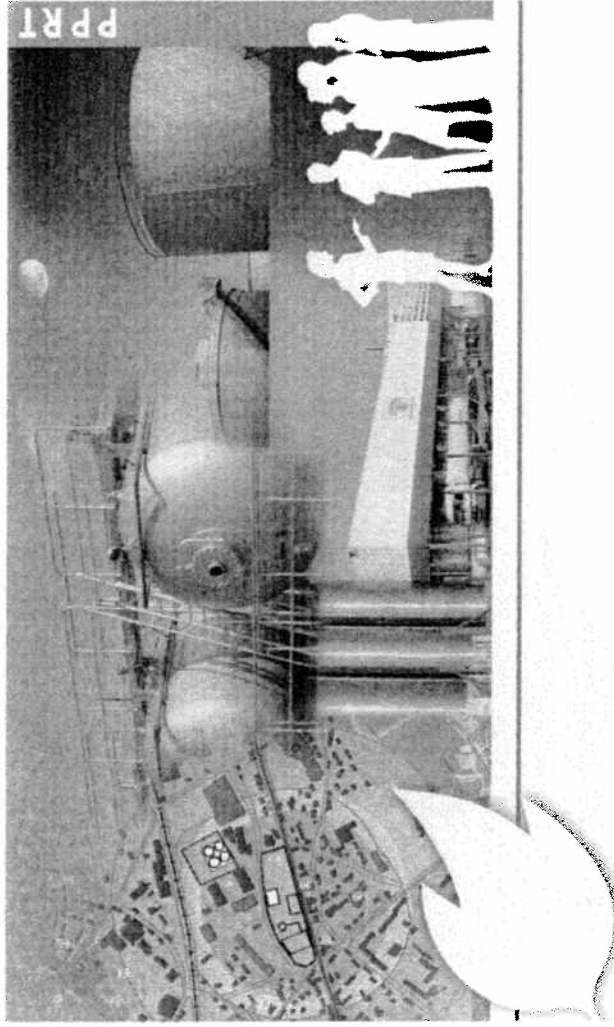
**11h00 – Clôture de la réunion**

---

M. CARRIÈRE ANDRÉ







## ANNEXE 1

Plaquette d'information sur les plans de prévention des risques technologiques  
- Agir ensemble pour maîtriser les risques

# Le plan de prévention des risques technologiques

Agir ensemble pour  
maîtriser les risques



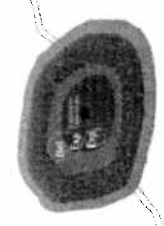




## L'élaboration de la stratégie du PPRT

Le croisement des aléas et des enjeux permet d'effectuer une première cartographie des zones et secteurs pouvant être réglementés (appelé plan de zonage brut) et d'engager d'éventuelles investigations complémentaires (évaluation des biens exposés, approche de la vulnérabilité). Ces deux éléments sont les supports de la stratégie du PPRT qui constitue une étape clé de la procédure.

### Zonage brut



M+ (thermique et toxique)

M (surpression)

MM (à Fil)

M à Fil (surpression)

Del : secteur de déléguement possible  
Exp : secteur d'expérimentation possible

L'objectif de cette étape est double :

- présenter et expliquer les mesures inéluctables ainsi que les choix possibles en fonction du contexte local ;

- échanger avec les parties prenantes pour fixer les dispositions du PPRT en tenant compte des spécificités du territoire, des projets de développement local, des contraintes financières et des dispositifs supplémentaires apportés par l'exploitant.

La stratégie est l'occasion d'évaluer le montant des financements à prévoir entre l'exploitant, l'Etat et la collectivité pour la mise en oeuvre des secteurs d'expropriation ou de déléguement possibles.

## Finalisation du projet de PPRT

Il comprend trois éléments clés :

- le plan de zonage réglementaire cartographie les zones et les secteurs du territoire retenus lors de la stratégie ;
- le règlement du PPRT dresse les mesures spécifiques en chaque zone définie par le plan de zonage réglementaire ;
- la note de présentation explique et justifie la démarche. Elle motive les choix du plan de zonage réglementaire et du règlement.

## Approbation du PPRT

Le projet de PPRT est soumis aux acteurs associés puis à l'ensemble de la population dans le cadre d'une enquête publique. Le projet est ensuite éventuellement modifié afin de tenir compte des propositions faites et le PPRT est alors approuvé par arrêté préfectoral.

## Mise en oeuvre des mesures foncières

Le PPRT étant approuvé, la mise en oeuvre des mesures foncières identifiées dans les secteurs d'expropriation et de déléguement possibles nécessite d'abord la signature d'une convention de financement tripartite. Il revient ensuite aux collectivités d'initier les procédures correspondantes.

## Le Comité Local d'Information et de Concertation

Instance de concertation, le CLIC - créé par arrêté préfectoral - implique tout le territoire concerné par la présence d'une installation classée SEVESO AS. Dans le cadre du PPRT, le CLIC joue un rôle central.

### Constitution

Il réunit 30 membres au maximum qui représentent toutes les parties prenantes réparties en cinq collèges : administrations (Préfets, DRIPE, DDE, SDIS, ...), collectivités, exploitants, riverains et salariés. Il relaie l'information auprès de la population.

### Dans le cadre du PPRT

- Il est associé tout au long de la procédure d'élaboration ;
- H est réuni par le Préfet qui l'informe du lancement de la procédure du PPRT ;
- il se réunit régulièrement suivant les modalités fixées par arrêté préfectoral ;
- il s'organise pour nommer un représentant à travers lequel il est une « personne associée » à l'élaboration du PPRT ;
- il organise la façon dont ce représentant assure son rôle pour lui permettre de suivre les étapes du PPRT ;
- enfin, il émet un avis sur le projet de PPRT.

### DRIRE

Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement  
<http://www.drire.gouv.fr>

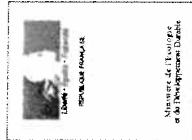
### Sites internet

#### DDE

Directions Départementales de l'Équipement  
Lise sur le site du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer  
<http://www.equipement.gouv.fr>

#### Préfectures

Lise sur le site du Ministère en charge de l'intérieur  
<http://www.interieur.gouv.fr>



Ministère de l'Écologie et du Développement Durable  
20, avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP  
[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)



# **ANNEXE 2**

**Présentation de l'analyse ayant aboutie au périmètre d'étude - DRIRE**

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES



**PPRT  
de  
ATPM**

**DRIRE**  
AQUITAINE



Direction  
Départementale  
de l'Équipement  
et de l'Énergie

**PPRT  
AUTOUR DU SITE D'ATPM**

**REUNION du CLIC**

**du 27 avril 2009**

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES



**PPRT  
de  
ATPM**

**DRIRE**  
AQUITAINE

Direction  
Départementale  
de l'Équipement  
et de l'Énergie

**PRESENTATION DE L'ANALYSE  
AYANT ABOUTIE AU PERIMETRE  
D'ETUDE**

**DRIRE**  
AQUITAINE

## Sommaire

- Présentation de la méthodologie d'analyse
- Périmètre d'étude
- Cartographie des aléas
- Calendrier prévisionnel 2009
- Élaboration du projet de PPRT
- Échange sur les modalités de concertation

DRIRE Aquitaine - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat  
19, rue de la République - 63000 Clermont-Ferrand  
Téléphone : 04 77 12 34 56 - Fax : 04 77 12 34 57  
E-mail : drire.aquitaine@drd.drd.fr

Présent  
pour  
l'avenir

**DRIRE**  
AQUITAINE

## Sommaire

- Présentation de la méthodologie d'analyse
- Périmètre d'étude
- Cartographie des aléas
- Calendrier prévisionnel 2009
- Élaboration du projet de PPRT
- Échange sur les modalités de concertation

DRIRE Aquitaine - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat  
19, rue de la République - 63000 Clermont-Ferrand  
Téléphone : 04 77 12 34 56 - Fax : 04 77 12 34 57  
E-mail : drire.aquitaine@drd.drd.fr

Présent  
pour  
l'avenir

**DRIRE**  
AQUITAINE

## Présentation de la méthodologie d'analyse

- Identifications des phénomènes dangereux du site
- Dimensionnement des phénomènes dangereux
- Grille de criticité (cotation probabilité-gravité)
- Sélection des phénomènes dangereux à retenir pour la maîtrise de l'urbanisation
- Cartographie du périmètre d'étude
- Cartographie des aléas

Présent pour l'avenir

**DRIRE**  
AQUITAINE

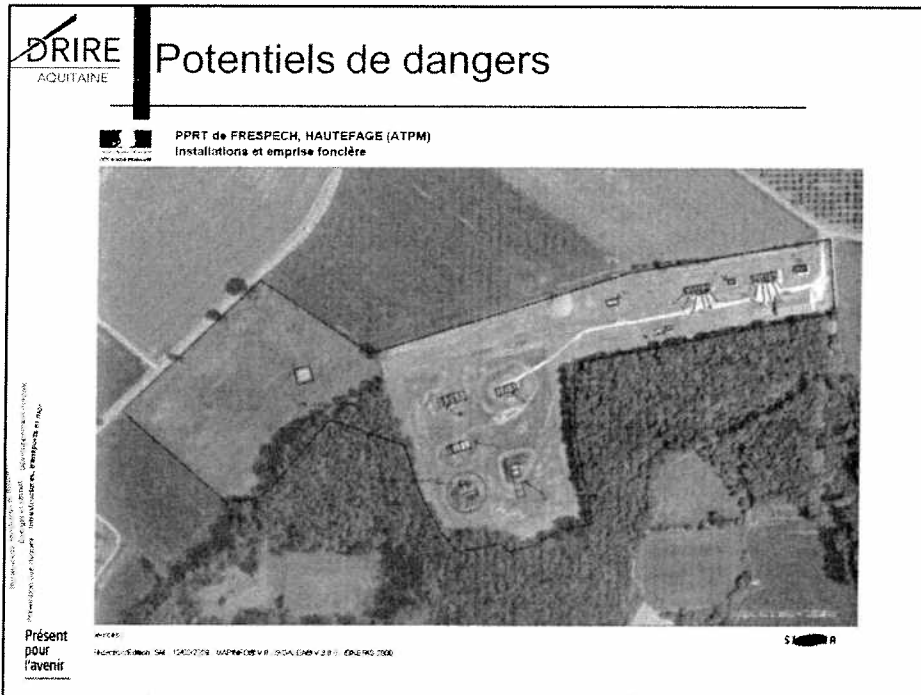
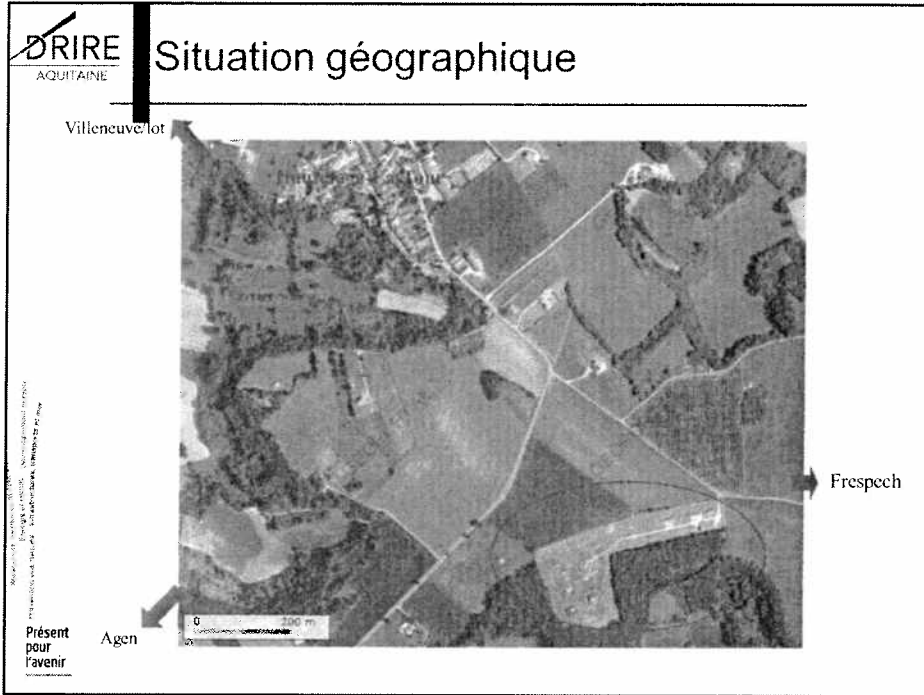
## Présentation du site

Activités du site:  
Stockage et fabrication d'artifices de divertissement (produits pyrotechniques)

Classement ICPE:

Rubrique	Description	Volume des activités	Régime
1311 - 1	Stockage de Poudres, explosifs et autres produits explosifs)	41 775 kg	AS
1310 - 2b	Fabrication et conditionnement de Poudres, explosifs et autres produits explosifs	770 kg	A
1313	Destruction de matières explosives	0,25 kg	A
1200.2.c	Emploi, stockage de matière comburante	10 000 kg	D

Présent pour l'avenir



**DRIRE**  
AQUITAINE

## Identification des phénomènes dangereux du site

Les types d'effet identifiés sont :

- les effets thermiques
- ~~les effets toxiques~~
- les effets de surpression

Bureau de l'Etat de l'Aquitaine  
Emission de permis, autorisations, certificats  
d'aptitude, etc. - 17000 La Rochelle - France - 05 46 44 11 00

Présent pour l'avenir

**DRIRE**  
AQUITAINE

## Identification des phénomènes dangereux du site

	Produit	FABRICATION	STOCKAGE
Incendie d'une cellule	DR 1.3a	de 15 à 100 kg	100 à 1500 kg
	DR 1.3b	x	250 kg à 300 kg
	DR 1.4	x	250 kg
Incendie d'un bâtiment	DR 1.3a	X	5000 kg à 7500kg
	DR 1.3b		2000 kg
	DR 1.4		
Explosion d'une cellule	DR 1.1	0,5 à 2,5 kg	2,5 kg à 100 kg
Explosion d'un bâtiment	DR 1.1	X	1000 kg max sur le site

Fabrication: Bâtiments A et B  
Stockage: Bâtiments C, D, E, et M1 à M6  
Produits de DR 1.1: poudre noire  
Produits de DR 1.3, DR 1.4: Produits intermédiaires, semi-finis et finis

Bureau de l'Etat de l'Aquitaine  
Emission de permis, autorisations, certificats  
d'aptitude, etc. - 17000 La Rochelle - France - 05 46 44 11 00

Présent pour l'avenir

**DRIRE**  
AQUITAINE

## Dimensionnement des phénomènes dangereux

Commentaire	Proba Indice	Type d'effet	Effet Très Grave	Effet Grave	Effet Significatif	Bris de Vitres
explosion local M1 dépôt de poudre	D	Surpression	80,0	150,0	220,0	440,0
explosion sur le quai de chargement	C	Surpression	80,0	150,0	220,0	440,0
incendie local M2 dépôt de bombes/articles	D	Thermique	68,5	97,9	127,2	0,0
incendie local M3 stockage produits fins	E	Thermique	59,8	85,5	111,1	0,0
incendie local M4 stockage de produits semi fins	E	Thermique	67,4	96,3	125,2	0,0
incendie local M5 stockage chandelles	D	Thermique	68,5	97,9	127,2	0,0

- Effets de surpression : maximum 440 mètres
- Effets thermiques : maximum 127 mètres

Présent pour l'avenir

**DRIRE**  
AQUITAINE

## Grille d'appréciation du risque

Les accidents potentiels se répartissent comme suit sur la grille:

Gravité des conséquences sur les personnes exposées au risque	Probabilité d'occurrence (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Desastreux	NON	NON	NON	NON	NON
Catastrophique	MMR (nota 2)	NON (nota 1)	NON	NON	NON
Important	MMR (nota 2) 2	MMR (nota 2) 3	MMR (nota 2) 1	NON	NON
Sérieux		10	MMR (nota 2) 1	MMR (nota 2)	NON
Modéré		6	13	1	MMR (nota 3)

Présent pour l'avenir

**DRIRE**  
AQUITAINE

## Conclusion sur la démarche de maîtrise des risques

- 44 accidents potentiels qui sortent des limites du site
- Seuls 37 ont des effets significatifs hors du site
- Aucun accident potentiel n'est placé en case NON
- Il n'y a aucun phénomène dangereux "désastreux" ou "catastrophique ».
- La grande majorité des accidents potentiels (31 accidents sur 37) est placée en zone de risque moindre (case verte).

DRIRE - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat  
21, rue de la République - 33075 Bordeaux Cedex  
Tél : 05 57 00 70 00 - Fax : 05 57 00 70 01  
www.drire.aquitaine.fr

Présent  
pour  
l'avenir

**DRIRE**  
AQUITAINE

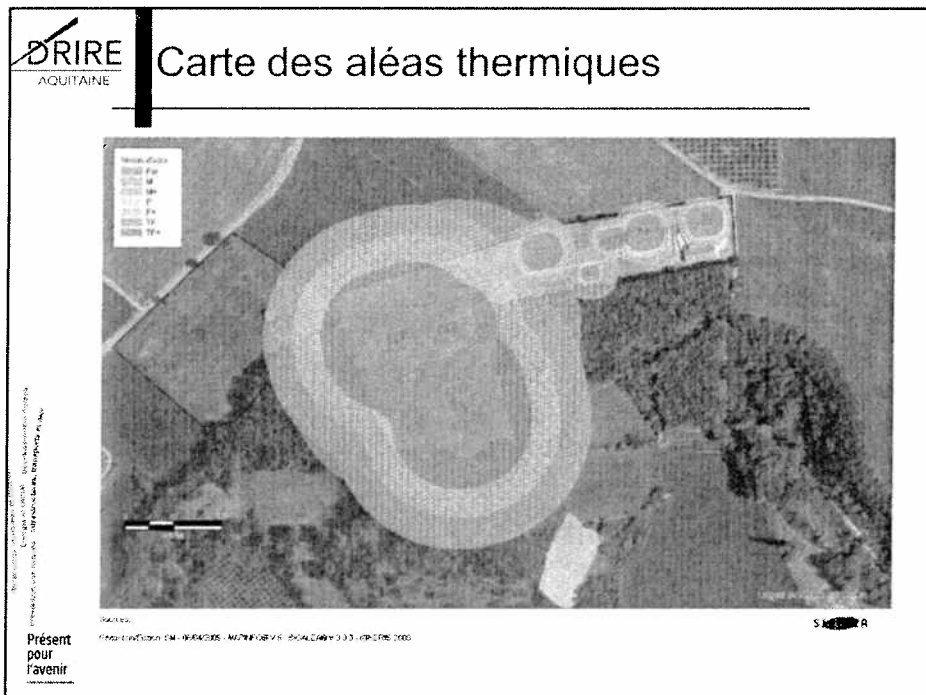
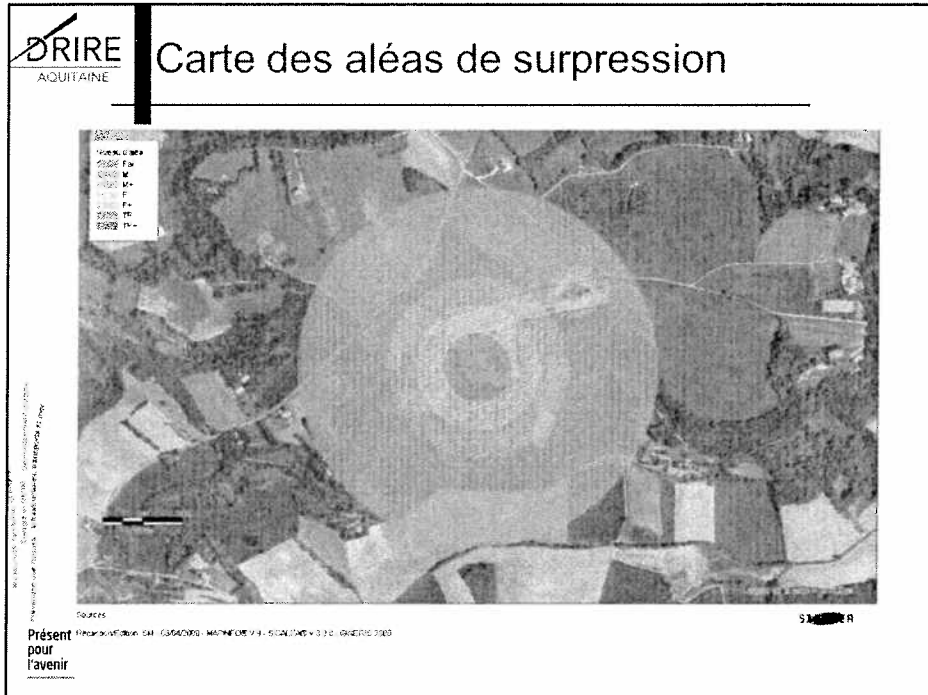
## Sommaire

- Présentation de la méthodologie d'analyse
- Périmètre d'étude
- Cartographie des aléas
- Calendrier prévisionnel 2009
- Élaboration du projet de PPRT
- Échange sur les modalités de concertation

DRIRE - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat  
21, rue de la République - 33075 Bordeaux Cedex  
Tél : 05 57 00 70 00 - Fax : 05 57 00 70 01  
www.drire.aquitaine.fr

Présent  
pour  
l'avenir





**DRIRE**  
AQUITAINE

## Sommaire

- Présentation de la méthodologie d'analyse
- Périmètre d'étude
- Cartographie des aléas
- **Calendrier prévisionnel 2009**
- Élaboration du projet de PPRT
- Échange sur les modalités de concertation

DRIRE - Direction Régionale de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Environnement  
17000 Angoulême - 05 47 00 00 00 - www.drire.aquitaine.fr

**Présent pour l'avenir**

**DRIRE**  
AQUITAINE

## Calendrier prévisionnel 2009

- 27/04/2009: 1<sup>ière</sup> réunion CLIC (démarche et projet d 'AP de prescription)
- Consultation des Conseils Municipaux (1 mois)
- Fin mai 2009: signature de l'AP de prescription
- ?? Mai 2009: Réunion Groupe Projet (pré-zonage réglementaire et projet de règlement)
- Septembre : Réunion publique et 2<sup>ième</sup> CLIC
- Oct/Nov 2009: Demande d 'avis des POA (2 mois)
- Fin 2009 ? : Enquête publique (1 mois)
- 2010: Approbation du PPRT

∇ 18 mois

DRIRE - Direction Régionale de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Environnement  
17000 Angoulême - 05 47 00 00 00 - www.drire.aquitaine.fr

**Présent pour l'avenir**

**DRIRE**  
AQUITAINE

## Sommaire

- Présentation de la méthodologie d'analyse
- Périmètre d'étude
- Cartographie des aléas
- Calendrier prévisionnel 2009
- **Élaboration du projet de PPRT**
- Échange sur les modalités de concertation

DRIRE - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat  
19, rue de l'Énergie - 33077 Bordeaux Cedex - France  
Téléphone : 05 57 00 60 00 - Fax : 05 57 00 60 01  
www.drire.aquitaine.fr

Présent  
pour  
l'avenir

**DRIRE**  
AQUITAINE

## Élaboration du projet de PPRT : « groupe projet »

- Groupe de travail chargé d'élaborer le PPRT :
  - DRIRE
  - DDE
  - POA {
    - Exploitant du site (ATPM)
    - Maires de Frespech, Hauteage-La-Tour et Cassignas
    - Représentants du CLIC : président du CLIC et 1 représentant des riverains du site

DRIRE - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat  
19, rue de l'Énergie - 33077 Bordeaux Cedex - France  
Téléphone : 05 57 00 60 00 - Fax : 05 57 00 60 01  
www.drire.aquitaine.fr

Présent  
pour  
l'avenir

**DRIRE**  
AQUITAINE

## Sommaire

- Présentation de la méthodologie d'analyse
- Périmètre d'étude
- Cartographie des aléas
- Calendrier prévisionnel 2009
- Élaboration du projet de PPRT
- Échange sur les modalités de concertation

DRIRE - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat  
Présent pour l'avenir

**Présent pour l'avenir**

**DRIRE**  
AQUITAINE

## Concertation

- Mise à disposition du public des principaux documents produits :
  - Systématiquement sur le site internet [www.risques.aquitaine.gouv.fr](http://www.risques.aquitaine.gouv.fr)
  - Si possible dans les mairies concernées (Frespech, Hautefage-La-Tour et Cassignas)
- Recueil des observations des habitants et personnes intéressées sur un registre mis à leur disposition dans les mairies concernées ou par courrier électronique accessible par le site Internet sus-visé.
- 1 réunion publique d'information: Affichage de la date, l'objet et le lieu de la réunion par les maires des communes associées au moins 15 jours avant
- 2 réunions CLIC: invitations envoyées au + tard 15 jours avant la tenue du CLIC

DRIRE - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat  
Présent pour l'avenir

**Présent pour l'avenir**

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES



PPRT  
de  
ATPM



DRIRE  
AQUITAINE



DRIRE  
AQUITAINE



DRIRE  
AQUITAINE

**MERCI DE  
VOTRE ATTENTION**